



## PRÉSENTATION DE L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE RENNES

L'INSPE est une composante de l'université de Bretagne occidentale (UBO) depuis le 1er septembre 2017. Il exerce ses missions en relation étroite avec les 4 universités du territoire breton et la Région académique Bretagne.

Compte tenu des enjeux géographiques, l'organisation de l'institut pour la mise en œuvre des formations est multipolaire avec six implantations :

- Brest, Quimper
- Vannes, Lorient
- Rennes, Saint-Brieuc

A chaque pôle de formation est associée une offre de parcours de masters, dont certains existent dans un ou deux autres pôles. Chaque pôle comprend plusieurs lieux de formation : sites INSPE et sites universitaires. Le directeur est assisté d'adjoints, dont trois responsables de pôle ayant en charge les relations partenariales sur ces territoires avec les partenaires universitaires et académiques.

L'INSPE de la Région académique Bretagne, accrédité pour délivrer les quatre mentions du master MEEF, accueille près de 2300 étudiants et professeurs stagiaires dans 28 parcours de formation. Tous les étudiants sont inscrits pédagogiquement dans le système d'information de l'INSPE, quelle que soit leur université d'inscription administrative. L'enjeu est de garantir l'unité de gestion de leur scolarité, tout en associant les services de scolarité des universités dans leur suivi.

L'INSPE organise la formation initiale des futurs enseignants en lien avec les besoins de l'employeur académique.

Il participe également à la formation continue des enseignants issus de l'enseignement scolaire et supérieur avec l'objectif de développer une offre de formation continue diplômante et de contribuer à la formation des enseignants du supérieur. L'INSPE propose en ce sens, en partenariat avec la Région académique (EAFIC) et Canopée, des parcours de formation mutualisés.

Il a pour mission de contribuer au développement de la recherche en éducation, en participant à la recherche, en favorisant la diffusion de ses résultats et en facilitant les synergies entre les laboratoires, les formations et le réseau scolaire.

Il développe également une politique dynamique à l'international (mobilité des étudiants et des personnels, partenariat de formation et de recherche).

Les formations sont assurées par des équipes plurielles avec la participation de tous les partenaires.

Composante de l'Université de Brest, il s'articule autour d'une communauté de travail au total de près de 350 personnes (enseignants et équipes administratives).

Le principe d'organisation de l'INSPE est celui d'une représentation, à tous les niveaux de gouvernance et de gestion, de l'ensemble des partenaires (instances, groupes de travail informels, équipes pédagogiques).

Le siège de l'école est situé à Rennes, lieu d'exercice de la directrice ou du directeur.

## LE POSTE ET LES MISSIONS

### Attributions réglementaires (art. L. 721-3 du code de l'éducation)

« Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation sont administrés, à parité de femmes et d'hommes, par un conseil de l'institut et dirigés par un directeur. Ils comprennent également un conseil d'orientation scientifique et pédagogique... »

Le directeur de l'institut est nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le directeur de l'institut prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

Le directeur de l'institut prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pour les formations soumises à examen dispensées dans l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires... »

## Activités principales

- Assurer et encadrer la formation de fonctionnaires stagiaires du ministère de l'éducation nationale.
- Être garant de la qualité de l'ensemble des formations proposées et de leur caractère professionnalisant.
- Assurer la gestion de la scolarité des étudiants inscrits à l'INSPE, en relation avec les différents services des universités partenaires.
- Assurer la qualité de la formation et l'évaluation des fonctionnaires-stagiaires en relation avec la Région académique Bretagne.
- Développer l'activité de l'INSPE dans ses missions liées à la recherche et à la formation continue.
- Assurer la direction et le pilotage de la structure, en s'appuyant sur l'équipe de direction et en lien étroit avec l'Université de Bretagne Occidentale.
- Piloter la mise en œuvre du projet de l'Institut avec l'ensemble des partenaires concernés.
  - en prenant appui sur les différents partenaires universitaires et académiques.
  - en étant garant de la qualité de la formation et de son adéquation au référentiel de compétences.
- Fédérer l'action pédagogique de l'INSPE en organisant sa pluralité.
- Faire coopérer les équipes des différentes composantes et laboratoires associés.
- Représenter l'INSPE dans les instances décisionnelles et consultatives dans lesquelles elle participe.

Dans un contexte de baisse démographique des élèves et de réflexion sur la réforme de la formation initiale, le/la directeur/directrice devra, en lien avec la Région académique, adapter le dispositif régional de formation des enseignants au regard de la reconfiguration des besoins.

La nouvelle direction conduira enfin toute réforme de la formation initiale des enseignants telle qu'elle serait envisagée par les tutelles ministérielles.

## VOTRE PROFIL

Les candidats doivent justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premiers ou seconds degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat (art. D721-10 du code de l'éducation).

Le candidat devra attester :

- d'un parcours professionnel témoignant d'une connaissance :
  - des enjeux et du fonctionnement du système éducatif et des différents niveaux d'enseignement ;
  - de l'Université ;
- d'une connaissance des enjeux de la recherche scientifique, en particulier dans le champ de l'éducation ;
- d'une expérience de conduite de projet transverse ou pluridisciplinaire ;
- d'une expérience de management ayant permis de développer des capacités d'accompagnement du changement, de négociation, d'animation de réflexions collectives, de rassemblement autour d'un projet ;
- d'une expérience de management dans un système complexe, avec une capacité à déléguer et à évaluer ;
- de compétences fortes en matière de gestion, conduite du changement et de dialogue social

De manière globale, le (la) candidat(e) devra posséder des aptitudes relationnelles à porter un travail de co-construction équilibré et ouvert, fondé sur une démarche de projet, ainsi qu'un budget de projet valorisant les apports de tous les partenaires.

Les candidats à l'emploi de directeur/directrice d'institut sont auditionnés par un comité coprésidé par le Recteur de la Région académique et le président de l'Université de Bretagne Occidentale.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Intitulé recruteur :** Université de Brest

**Organisme de rattachement :** Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse / Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Type de recrutement :** Poste à pouvoir par voie de mutation ou de détachement.

**Quotité de travail :** 100%

**Nombre de postes à pourvoir :** 1

**Recrutement courant avril 2025** La prise de fonction est prévue à la date de l'arrêté ministériel de nomination.

Le directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**Adresse du site** : 153 Rue Saint-Malo, 35000 Rennes

**Domaine fonctionnel Emploi Type** : enseignement supérieur-recherche

**Catégorie** : A+ - encadrement supérieur Emploi fonctionnel

Modalités de la candidature : Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Une lettre de motivation, assortie d'une déclaration d'intention sur le projet d'institut envisagé ;
- Un curriculum vitae.

Les candidats à l'emploi de directeur/directrice d'institut sont auditionnés par un comité coprésidé par le Recteur de la Région académique et le président de l'Université de Bretagne Occidentale.

Les dossiers de candidature devront être adressés simultanément **dans les 4 semaines - date limite 10 avril 2025**, à compter de la présente publication, aux adresses suivantes :

[president@univ-brest.fr](mailto:president@univ-brest.fr)

[Ce.Cab@ac-rennes.fr](mailto:Ce.Cab@ac-rennes.fr)